



5 JUIN 2019 – 08h00

Elia System Operator SA lance une Offre avec Droits (avec des droits préférentiels de souscription extralégaux) de maximum 7.628.104 Nouvelles Actions, pour un montant maximum de 434.801.928 EUR

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS (Y COMPRIS SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), NI DANS AUCUN AUTRE ÉTAT OU AUCUNE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE.

Avertissement : Investir dans des actions et négocier des droits préférentiels de souscription comporte des risques importants. Avant d'investir dans les actions offertes ou de négocier des droits préférentiels de souscription, les investisseurs sont invités à lire toutes les informations fournies dans le prospectus approuvé par la FSMA et disponible sur le site internet (www.eliagroup.eu/offering), et en particulier les facteurs de risque qui y sont décrits. Plus précisément, les investisseurs doivent être conscients qu'une décision réglementaire défavorable ou que la résiliation anticipée de la licence GRT nécessaire en Belgique et/ou en Allemagne peuvent avoir un impact défavorable sur la rentabilité du Groupe. Par ailleurs, si le Groupe ne remplissait pas les conditions suspensives pour la réorganisation interne envisagée, ceci pourrait avoir un impact défavorable sur la rentabilité du Groupe et pourrait entraver la capacité du Groupe à réaliser de nouveaux investissements dans des activités réglementées en dehors de la Belgique ou des activités non-réglementées. Les investisseurs doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un tel investissement ou d'une telle négociation et de subir une perte totale ou partielle de leur investissement.

INFORMATION RÉGLEMENTÉE – INFORMATION PRIVILÉGIÉE

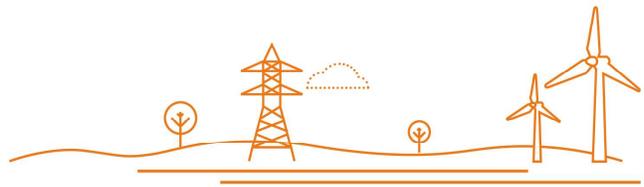
BRUXELLES - Elia System Operator SA (la « Société »), annonce aujourd'hui le lancement d'une offre publique aux actionnaires existants et aux détenteurs d'un droit préférentiel de souscription extralégal (le « Droit de Préférence ») (l'« Offre avec Droits ») de maximum 434.801.928 EUR, via l'émission de jusqu'à 7.628.104 Nouvelles Actions au prix de souscription de 57 EUR par action, sur la base de 1 Nouvelle Action pour 8 Droits de Préférence. Les Droits de Préférence qui ne sont pas exercés durant la période de souscription des droits seront convertis en un même nombre de scrips (les « Scrips ») et seront mis en vente dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs institutionnels (le « Placement Privé de Scrips » et pris conjointement avec l'Offre avec Droits, l'« Offre »).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Investor Relations – Yannick Dekoninck - +32 2 546 70 76 - +32 47 890 13 16 - investor.relations@elia.be

Médias – Marleen Vanhecke - +32 2 546 71 32 - +32 486 49 01 09 - marleen.vanhecke@elia.be





Le produit de l'Offre sera affecté en partie à Nemo Link qui a été financé intégralement par de la dette pendant la phase de construction et dont les opérations ont débuté en janvier 2019. 110 millions d'euros du produit de l'Offre seront utilisés pour remplacer par des fonds propres la partie du projet Nemo Link qui a été financée en interne. Le reste du produit de l'Offre sera utilisé pour financer des activités régulées en Belgique (et augmenter la partie de capitaux propres y relative) conformément au nouveau cadre réglementaire, ainsi qu'aux besoins généraux de la Société.

A la clôture d'Euronext Brussels le 5 juin 2019, les actionnaires existants se verront accorder un droit préférentiel de souscription extralégal par action. Les Droits de Préférence seront négociables durant la totalité de la période de souscription des droits sur Euronext Brussels, à condition qu'ils soient sous forme dématérialisée. Les détenteurs des droits de souscription préférentiels peuvent souscrire aux Nouvelles Actions jusqu'au 13 juin 2019 (15h00 CET) selon les modalités définies dans le Prospectus, à un prix de souscription de 57 EUR par Nouvelle Action et au ratio de 1 Nouvelle Action pour 8 Droits de Préférence. Tout Droit de Préférence qui n'est pas exercé à la fin de la période de souscription des droits sera automatiquement converti en un nombre égal de Scrips et ces Scrips seront vendus à des investisseurs institutionnels par le biais d'un placement privé. La Société se réserve le droit de révoquer ou de suspendre l'Offre si (i) elle estime que les circonstances de marché rendraient l'Offre matériellement plus difficile ou (ii) si la Convention de Prise Ferme n'a pas été signée ou a été résiliée conformément à ses modalités et conditions.

Les actionnaires de référence d'Elia System Operator, Publi-T et Publipart, se sont déjà engagés à exercer pleinement leurs droits et à souscrire au nombre correspondant d'actions, maintenant ainsi leur participation respective de 44,87 % et 3,24 % dans le capital d'Elia System Operator.

Principaux termes de l'Offre

Droits : A la clôture d'Euronext Brussels le 5 juin 2019, tous les actionnaires d'Elia System Operator recevront un Droit de Préférence par action existante détenue dans la société à ce moment-là. Les Droits de Préférence seront représentés par le coupon n° 16, qui sera détaché des action(s) sous-jacente(s) le 5 juin 2019, à la clôture d'Euronext Brussels.

Ratio : 1 Nouvelle Action pour 8 Droits de Préférence (le « Ratio »)

Prix de souscription : 57 EUR par Nouvelle Action. Ce prix de souscription représente une décote de 8,95 % par rapport au cours de clôture d'Euronext Brussels du 4 juin 2019 (qui s'élevait à 62,60 EUR). Sur la base du prix de clôture, le prix théorique ex-droit (« *theoretical ex-Right price* » ou « TERP ») s'élève à 61,98 EUR, la valeur théorique d'un droit préférentiel de souscription à 0,62 EUR, et la décote du prix de souscription par rapport au TERP à 8,03 %.

Période de souscription des droits : Du 6 juin 2019 à 9h00 CET au 13 juin 2019 inclus à 15h00 CET. Les détenteurs de Droits de Préférence qui n'auront pas exercé leurs droits durant la période de souscription des droits ne pourront plus les exercer.

Procédure et coûts de souscription : Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, les investisseurs détenant des Droits de Préférence sous forme dématérialisée (y compris les actionnaires existants) peuvent, pendant la période de souscription des droits, souscrire aux Nouvelles Actions par l'entremise d'un intermédiaire financier. Les souscripteurs doivent s'informer des coûts que certains intermédiaires financiers pourraient facturer et qui seront à leur charge. Les actionnaires détenant des Droits de Préférence sous forme nominative doivent suivre les instructions qu'ils recevront de la Société ; sous réserve de restrictions de vente et de transfert, il peuvent, durant la période de souscription des droits, souscrire sans frais aux Nouvelles Actions.

Placement Privé de Scrips : Les Droits de Préférence qui n'auront pas été exercés durant la période de souscription des droits seront convertis en un nombre égal de Scrips. Les Scrips seront offerts à des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé qui devrait débuter le ou autour du 14 juin 2019 et prendre fin à la même date. Le produit net de la vente de Scrips (le cas échéant) sera réparti de manière proportionnelle entre tous les détenteurs de Droits de Préférence qui ne les ont pas exercés, sauf si le produit net de la vente des Scrips





divisé par le nombre total de Droits de Préférence non-exercés est inférieur à 0,01 EUR. Les acquéreurs de Scrips dans le cadre du Placement privé de Scrips s'engageront irrévocablement à souscrire au nombre correspondant de Nouvelles Actions au Prix d'Emission et conformément au Ratio. Le droit préférentiel de souscription légal des Actionnaires Existants a été supprimé dans le cadre de l'Offre, mais les Droits de Préférence, qui représentent chacun un droit préférentiel de souscription extralégal, sont accordés tel qu'énoncé ci-dessus.

Droit applicable : Les Nouvelles Actions et les Droits de Préférence sont soumis au droit belge.

Admission à la négociation et placement de cotation des Nouvelles Actions : 18 juin 2019

Annnonce des résultats : Le résultat de la souscription avec Droits de Préférence sera annoncé dans un communiqué de presse avant l'ouverture du marché le 14 juin 2019 ou aux alentours de cette date. Les résultats de l'Offre, détaillant la souscription avec Droits de Préférence et avec Scrips, les résultats de la vente des Scrips et le montant dû aux détenteurs de Droits de Préférence non-exercés (le cas échéant), seront publiés le 14 juin 2019 ou aux alentours de cette date.

Paiement et remise des Nouvelles Actions : Le paiement des souscriptions avec des Droits de Préférence dématérialisés est censé avoir lieu le ou autour du 18 juin 2019 et sera effectué par prélèvement sur le compte du preneur à la même date de valeur (conformément aux procédures pertinentes applicables de l'intermédiaire financier concerné). Le paiement des souscriptions avec Droits de Préférence nominatifs s'effectuera par versement sur un compte bloqué de la Société. Le paiement devra être sur ce compte au plus tard le 11 juin 2019 à 16h00 CET, comme indiqué dans la lettre d'instruction de la Société. Le paiement des souscriptions effectuées dans le cadre du Placement privé de Scrips est censé avoir lieu le ou autour du 18 juin 2019 et sera effectué par la délivrance contre le paiement.

Conventions de lock-up et de standstill : La Société a marqué son accord sur un engagement de standstill pour une période de 180 jours calendrier après la première date de cotation des Nouvelles Actions. Publi-T a marqué son accord sur un engagement de lock-up pour une période de 90 jours après la clôture de l'Offre.

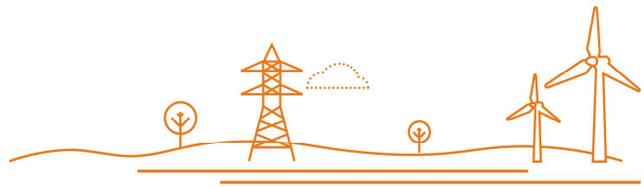
Taxation : Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut changer à l'avenir. Les dispositions générales sont incluses dans le Prospectus. L'achat et la vente sur le marché secondaire des Actions ainsi que des Droits de Préférence avant la fin de la période de souscription des droits sont assujettis à la taxe sur les opérations de bourse. Le taux applicable est de 0,35 % et le montant total est plafonné à 1.600 EUR par opération et par partie.

Droits aux dividendes : Les Nouvelles Actions donnent droit à des dividendes (en cas de profit à affecter) pour l'ensemble de l'exercice fiscal ayant débuté le 1^{er} janvier 2019.

Prospectus

Tous les détails de l'Offre seront inclus dans le Prospectus. Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, le Prospectus sera mis à la disposition des investisseurs sans frais en trois langues (néerlandais, français et anglais) à compter du 6 juin 2019, au siège social de la Société. Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, le Prospectus sera également rendu accessible sans frais aux investisseurs sur le site internet des intermédiaires financiers pertinents et sur le site internet www.eliagroup.eu/offering.

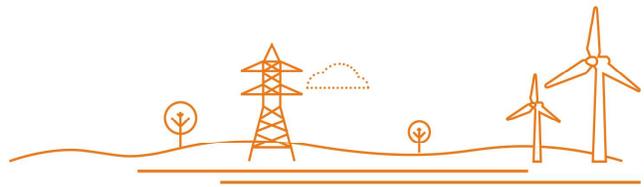




Echéancier prévu de l'Offre

Détachement du coupon n° 16 (représentant le Droit de Préférence) après la clôture des bourses	T	5 juin 2019
Mise à disposition du Prospectus au public	T+1	6 juin 2019
Négociation des Actions « ex-Droits »	T+1	6 juin 2019
Ouverture de la période de souscription des droits	T+1	6 juin 2019
Cotation des Droits de Préférence sur Euronext Brussels	T+1	6 juin 2019
Date de paiement pour les souscripteurs de Droit de Préférence nominatifs	T+6	11 juin 2019
Clôture de la période de souscription des droits	T+8	13 juin 2019
Fin de la cotation des Droits Préférence sur Euronext Brussels	T+8	13 juin 2019
Annonce du résultat de la souscription avec Droits de Préférence dans un communiqué de presse	T+9	14 juin 2019
Placement privé accéléré des Scrips	T+9	14 juin 2019
Allocation des Scrips et souscription aux Scrips	T+9	14 juin 2019
Annonce des résultats de la souscription avec Droits de Préférence et Scrips et du Produit Net des Scrips (le cas échéant) dû aux détenteurs de coupons n° 16 dans un communiqué de presse	T+9	14 juin 2019
Date de paiement pour les souscripteurs de Droits de Préférence dématérialisés	T+13	18 juin 2019
Réalisation de l'augmentation de capital	T+13	18 juin 2019
Remise des Nouvelles Actions aux souscripteurs	T+13	18 juin 2019
Cotation des Nouvelles Actions sur Euronext Brussels	T+13	18 juin 2019
Paiement aux détenteurs de Droits de Préférence non-exercés	T+16	21 juin 2019





INFORMATIONS IMPORTANTES

Ces documents ne sont pas destinés à être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des Etats-Unis et le district de Columbia). Ces documents ne constituent pas ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Actions mentionnées dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du US Securities Act de 1933 (le « Securities Act »).

Les Actions ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou en vertu d'une exemption des, ou dans une transaction non soumise aux, exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ces documents (et les informations qu'ils contiennent) ne sont pas destinés à la diffusion, la publication ou la distribution, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution pourrait constituer une violation des lois ou réglementations pertinentes de ces juridictions.

Ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes dans les états membres de l'Espace économique européen (l' « EEE ») autre qu'en Belgique et en Allemagne qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2.1(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE). En outre, au Royaume Uni, ces documents ne sont adressés qu'aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle dans le domaine des investissements qui tombent sous le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « Order ») ou (ii) sont des personnes tombant sous le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (e) de l'Order et d'autres personnes à qui ils peuvent légalement être communiqués (ces personnes étant collectivement désignées comme les « Personnes Pertinentes ») ailleurs qu'en Belgique et en Allemagne. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel ces documents font référence est accessible uniquement aux investisseurs qualifiés, et seuls les investisseurs qualifiés seront tenus par toute invitation, offre, accord de souscrire, d'acheter ou autrement d'acquérir toute valeur mobilière auquel il est fait référence dans le présent document.

Ces documents ne constituent pas un prospectus et des investisseurs ne doivent pas souscrire à aucune action à laquelle ces documents font référence, sauf sur la base d'informations dans le prospectus à publier par la Société en temps utile en lien avec l'admission à la négociation des actions dans le capital de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.



À propos du Groupe Elia

DANS LE TOP 5 EUROPÉEN

Le Groupe Elia est actif dans le transport d'électricité. Nous veillons à ce que la production et la consommation soient équilibrées de manière continue, fournissant de l'électricité à 30 millions d'utilisateurs finaux. Avec des filiales en Belgique (Elia) et dans le nord-ouest de l'Allemagne (50Hertz), nous exploitons 18.990 km de lignes haute tension. En tant que tel, notre groupe figure parmi le top 5 en Europe. Avec un taux de fiabilité de 99,999 %, nous mettons un réseau électrique robuste au service de la communauté, ce qui est important pour la prospérité socio-économique. Nous voulons également servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable.

ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En développant les connexions internationales à haute tension et en intégrant des quantités sans cesse croissantes de production d'énergie renouvelable, le Groupe Elia favorise à la fois l'intégration du marché européen de l'énergie et la décarbonisation de notre société. Le Groupe Elia innove également dans ses systèmes opérationnels et développe de nouveaux produits de marché afin que de nouvelles technologies et acteurs de marché aient accès à notre réseau, réalisant ainsi la transition énergétique.

Sièges

Elia System Operator
Boulevard de l'Empereur 20
1000 Bruxelles - Belgique

50Hertz GmbH
Heidestraße 2
D-10557 Berlin – Allemagne



DANS L'INTÉRÊT DE LA COMMUNAUTÉ

Acteur central dans le système énergétique, le Groupe Elia agit dans l'intérêt de la communauté. Nous réagissons à l'évolution rapide des sources énergétiques, c'est-à-dire à l'augmentation des énergies renouvelables, et adaptons constamment notre réseau de transport. Nous veillons aussi à réaliser nos investissements dans les délais et les budgets impartis, avec une attention maximale sur la sécurité. Lorsque nous réalisons nos projets, nous gérons les parties prenantes de manière proactive en établissant une communication interactive avec toutes les parties concernées très tôt dans le processus de développement. Nous offrons également notre expertise au secteur et aux autorités compétentes pour construire le système énergétique de l'avenir.

OUVERTURE INTERNATIONALE

Outre ses activités de gestionnaire de réseau de transport, le Groupe Elia fournit divers services de consultance à des clients internationaux à travers sa filiale Elia Grid International (EGI). Elia détient également le contrôle sur Eurogrid International, la société holding au-dessus du GRT allemand 50 Hertz. Elia fait également partie du consortium Nemo Link qui exploite la première interconnexion électrique sous-marine entre la Belgique et le Royaume-Uni.

Le Groupe opère sous l'entité juridique Elia System Operator, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est la holding communale Publi-T.

www.elia.be/www.eliagroup.eu

